

Et cependant il n'entrait pas dans les usages du corps municipal de faire souvent chanter des « messes hautes » afin de mettre sous la protection divine les affaires de la cité. Pour qu'ils eussent recours aux prières solennelles de l'Eglise, pour qu'ils décidassent, le 9 novembre 1427, de ne tenir leur réunion du lendemain qu'après être allés le matin implorer tous ensemble, à la messe des Carmes, les lumières du Saint Esprit, il fallait que Lyon traversât une crise exceptionnellement difficile, il fallait que la question, sur laquelle ils avaient à délibérer leur parût d'une haute importance, qu'elle les préoccupât au dernier point.

Quelle était donc cette question ? Il s'agissait d'un différend entre la Ville et le prince d'Orange à propos de quatre chevaux.

Affaire bien insignifiante, nous dira-t-on peut-être, à en juger par son objet. Affaire, en réalité, très grave, nous permettrons-nous de répondre. Affaire grosse de périls pour la Ville et même pour tout le Royaume.

Quatorze cent vingt sept-sept ! Cette date suffit à indiquer qu'on était au plus fort de la guerre de Cent ans. En quel triste état la France n'avait-elle pas été mise par le double fléau de l'invasion étrangère et des discordes intestines ! A son avènement, en 1422, Charles VII n'avait

---

gnions 9 livres. *Item* pour abattre et reffaire le mur d'Enay par où l'on l'on passait au pré 4 livres 10 s. *Item* pour faire la chapelle oudit pré et puis pour retourner une partie du boys de ladite chapelle en la grange de la ville... 6 livres 3 s. 4 d. *Item* que l'on a baillé à messire Guillaume le Pomerea pour cierges et torches qu'il a songné ès-messes dudit maistre Vincent 20 s. tourn. » C. Guigue. *Registres consulaires de la Ville de Lyon*. Cf séances des 28 mars et 5 avril 1410.